AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-4-7-79142628

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"

(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL

34076 MONTPELLIER CEDEX - TXXXXXXX Tél. 92.41.42

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

Régisseur de recettes de la D.D.A.

C.C.P. Montpellier 5238-57

N° 24 - 29 juin 1979

/ VIGNE /

OIDIUM -

La lutte contre cette maladie doit être poursuivie aussi longtemps que se renouvelleront les périodes de temps couvert et lourd favorables à son développement. Il demeure nécessaire en particulier, d'assurer la protection avant la "fermeture des grappes" , au cours de la première quinzaine de juillet.

Les poudrages sous forme de soufre, permettront de bien atteindre les grappes. L'intérêt des spécialités à action systémique décroit avec l'avance végétative.

BOTRYTIS -

Un deuxième traitement doit être appliqué avant la "fermeture des grappes". Dans les vignes menacées, il est recommandé de faire une pulvérisation soignée enveloppant et pénétrant dans les grappes à l'aide d'un des produits cités dans le bulletin n° 22. La grande vulnérabilité des cépages à grappes serrées est rappelée.

MILDIOU -

La maladie, tout en étant présente dans tous les départements n'a pas pris, jusqu'à présent, un développement alarmant. D'autre part la période la plus dangereuse pour les grappes approche de sa fin.

En conséquence :

a/ Lorsque 3 applications ont été réalisées avec des anti-mildiou à action systémique il sera possible de suspendre leur application jusqu'à nouvel avis d'autant que leur intérêt va s'amenuiser à l'approche de la véraison. En ce qui concerne plus particulièrement le mélange éthyl phosphite - folpel (Mikal) son usage est interdit 2 mois avant la récolte. Cette spécialité doit donc être abandonnée dès à présent sur les raisins de table devant être cueillis avant la fin août (chasselas - cardinal - Alphonse Lavallée).

b/ Lorsque deux applications auront été réalisées avec des anti-mildiou plus classiques il conviendra de maintenir en place une protection convenable afin de ne pas s'exposer à voir les souches dépouillées de leur feuillage au cours de l'été. Il convient de rappeler l'existence latente du mildiou et d'une flambée toujours possible en cas de précipitations orageuses. Les spécialités à base de "curzate" prennent, dans les conditions actuelles, un intérêt particulier dû à leurs grandes possibilités d'adaptation.

ALTISES -

P 329

Des attaques notables mais localisées sont signalées. Un poudrage ou une pulvérisation à base de lindane permet de détruire les jeunes larves . Le plus souvent, les traitements réalisés contre les Tordeuses de la grappe ou les Cicadelles suffisent pour les éliminer.

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.

.../...

CICADELLES -

Depuis deux ans, ces minuscules insectes piqueurs sont devenus très actifs, notamment dans les départements du Gard et de l'Hérault. Une lutte doit être entreprise :

- dès fin juin, lors des premières constatations de dégâts ;
- puis au cours de la 2ème quinzaine d'août.

La pulvérisation doit être abondante et concerner essentiellement la partie ombragée du feuillage. Les nombreux produits actifs contre les Tordeuses de la grappe sont efficaces.

Le vamidothion, le demeton méthyl, insecticides systémiques ont donné d'excellents résultats avec une seule application réalisée dès début juillet , à condition de respecter les règles d'emploi de ce type de produits.

EULIA -

Le piégeage sexuel a mis en évidence une recrudescence de ce ravageur sur le littoral languedocien. Il conviendra de suivre l'activité de ce ravageur en vue d'effectuer des traitements spécifiques s'il y a lieu. L'activité de ces chenilles pourra cet été apporter une certaine confusion dans le domaine de la lutte contre les Tordeuses de la grappe.

EUDEMIS -

La continuité des vols, observée cette année dans les départements du Gard et de l'Hérault s'oppose à l'évolution plus tranchée, donc plus classique, qui a caractérisé en revanche le déroulement du 1er cycle dans les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

La situation est actuellement la suivante :

a/ Des pontes ont été découvertes et sont relativement abondantes dans les situations précoces signalées : GARD : Vauvert, Gallician, Saint-Gilles.... et certaines localités de l'HERAULT. Elles sont consécutives aux vols décelés entre le 15 - 20 juin.

b/ Le 2ème vol a repris dans les Pyrénées-Orientales et l'Aude. Les pontes ne furent décelées que vers le 25 juin et la détection des premières chenilles est attendue pour le début juillet.

Si l'on désire mettre à contribution un produit agissant sur les oeufs, il conviendra d'effectuer un traitement dès réception.

Les toutes jeunes chenilles seront visibles fin juin - début juillet (dans les situations précoces et un peu plus tardivement ailleurs).

Il est souhaitable de recourir à l'une des substances insecticides suivantes : méthidathion, méthomyl, azinphos, acéphate, tétrachlorvinphos, fenitrothion, etc...

Des décalages importants pourront être observés entre les différents vignobles. Le repérage préalable des pontes et des chenilles aura une importance capitale en vue de la décision du traitement.

Le parathion peut être utilisé contre des chenilles plus âgées, en curatif.

.../...

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER -

La protection des fruits doit être assurée. Des mesures de défense sont préconisées en particulier dans les vergers où l'on n'a pas lutté contre la lère génération.

a/ Un traitement est à envisager de suite sur les variétés à cueillir vers le 20 juillet.

b/ Sur les fruits à récolter entre le 20 juillet et le 8 août, deux ou trois applications sont conseillées:

La première actuellement, la deuxième 10 à 12 jours après,
la 3ème , si nécessaire, après un laps de temps comparable.

Respecter les délais d'emploi avant récolte. En cas de nécessité, le choix du produit sera fonction de la date d'application (se reporter au bulletin n° 21 en date du 15 juin).

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

ZEUZERE -

Deux cadences de traitement peuvent être proposées pour protéger l'intégrité des arbres :

a/ l'une basée sur l'utilisation de deux traitements réalisés à 15 jours d'intervalle à l'aide de :

azinphos éthyl (40 g. m.a./ Hl) - diéthion (100 g. m.a./hl) - fenthion (75 g. m.a./hl) méthidathion (30 g. m.a./hl) ou phosalone (60 g. m.a./hl).

b/ la seconde fait appel à une application unique au mévinphos (50 g. m.a./hl) vers le 20-25 juillet.

COSSUS -

Dans les vergers malmenés par ce ravageur il est conseillé d'arroser la base des troncs avec un oléoparathion (50 g. m.a./hl). Cette opération sera renouvelée trois semaines plus tard.

CARPOCAPSE - CAPUA et EULIA -

Dans les plantations de type industriel, le Carpocapse pratiquement inexistant n'a pas nécessité d'intervention. Pourtant l'attention des arboriculteurs est attirée sur le danger présenté par d'autres espèces nuisibles, notamment dans les vergers du littoral (à l'est de Montpellier). L'activité de ces ravageurs incite à préconiser des traitements contre Capua et Eulia, à l'aide de méthomyl (Lannate), azinphos (Gusathion) méthidathion (Ultracide).

Dans les vergers peu traités, l'activité du Carpocapse a repris cette année et l'importance économique de ce ravageur invite à rester vigilant.

Tirage du 29 juin 1979
1300 exemplaires

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE,
CHEF DE CIRCONSCRIPTION,
V.LAGAUDE

P330